



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



A-13-010716

19/05/13

*Le Ministre*

Paris, le 18 JUIN 2013

N° /DEF/CAB

006497

Monsieur le Directeur,

L'importance du personnel civil de la défense, qui « constitue, avec le personnel militaire, l'un des deux pivots garantissant la cohérence de notre système de défense », est rappelée par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale 2013<sup>1</sup>. Celui-ci réaffirme à cet égard le nécessaire « recentrage du personnel militaire sur des fonctions opérationnelles » et la spécialisation du personnel civil « sur les fonctions administratives et de soutien ».

Reconnu pour la « sélectivité de son recrutement », son « niveau de compétences techniques » et « la variété des métiers » qu'il exerce, le personnel civil contribue à assurer la pleine continuité des missions de notre ministère.

Afin de rendre tangible les préconisations du Livre Blanc, il apparaît tout d'abord nécessaire de procéder à une analyse fonctionnelle des emplois susceptibles d'être pourvus par du personnel civil. Sur la base de cette cartographie, je vous demande de dresser plus précisément l'inventaire des postes à vocation administrative et de soutien qui pourraient être essentiellement tenus, à court ou moyen terme, par des agents civils. Vous me transmettez un rapport présentant vos conclusions le 1<sup>er</sup> novembre prochain.

Ensuite, tout en intégrant les exigences de la tenue des contrats opérationnels, vous recenserez les moyens de pourvoir ces emplois et de jeter les bases de parcours professionnels attractifs et dynamiques pour le personnel civil, dans les domaines que vous aurez identifiés.

Ces deux volets feront l'objet d'une communication lors du comité technique ministériel de la fin de l'année 2013.

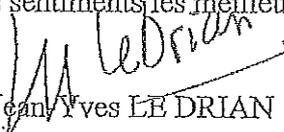
Monsieur le Contrôleur général  
des armées Jacques FEYTIS  
14, rue Saint Dominique  
75700 Paris SP

<sup>1</sup> Chapitre "Les femmes et les hommes au service de la défense et de la sécurité nationale" pp.113-123.

Enfin, dès la gestion 2013, je vous demande de vous rapprocher des armées, directions et services afin que les agents civils actuellement en sureffectif soient affectés sur des postes décrits en organisation, y compris sur des postes militaires vacants ou susceptibles de l'être prochainement. Un bilan me sera présenté lors de la clôture du diagnostic territorial d'emploi 2013, au début de l'année 2014.

Il vous sera possible, si vous l'estimez nécessaire pour cette mission, de rencontrer les organisations syndicales à l'occasion de réunion spécifiques.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
Jean Yves LEDRIAN

Copies :

- Monsieur le Chef d'état-major des armées
- Monsieur le Délégué général pour l'armement
- Monsieur le Secrétaire général pour l'administration
- Monsieur le Chef du contrôle général des armées
- Monsieur le Chef d'état-major de l'armée de terre
- Monsieur le Chef d'état-major de la marine
- Monsieur le Chef d'état-major de l'armée de l'air